



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 34959

### Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'enseignement des langues régionales. En effet, les nouvelles maquettes des concours de recrutement des professeurs des écoles dévoilées le 13 octobre 2008 ignorent complètement la formation et le recrutement des enseignants de langues régionales. Un tel oubli ne manque pas de surprendre dans la mesure où pour faire face au manque d'enseignants dans les filières bilingues, le concours de recrutement de professeurs des écoles spécial langues régionales (CRPE spécial) avait été créé en 2002. L'avenir de l'enseignement des langues régionales apparaît ainsi d'autant plus menacé que les services du ministère s'approprieraient également à supprimer la possibilité, introduite par une circulaire de 1995, de choisir au lycée une langue régionale au titre de la langue vivante 2 ou de l'enseignement de spécialité, et de passer l'épreuve correspondante de langue vivante obligatoire au baccalauréat. Ces réformes risquent donc d'aboutir à une véritable remise en cause de l'enseignement des langues régionales alors même que le nombre d'élèves se tournant vers cet apprentissage est en constante augmentation. Par ailleurs, cela s'inscrit dans un contexte de reconnaissance générale de l'intérêt et de la place de l'enseignement des langues régionales, inscrites depuis quelques mois dans la Constitution de la République comme « patrimoine de la France ». Le code de l'enseignement dispose qu'un « enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité », les collectivités territoriales s'engageant pour cela à soutenir et à accompagner à l'enseignement des langues régionales. Enfin, il convient de rappeler que la France a ratifié la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle en vertu de laquelle « il appartient à chaque état partie de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ». En conséquence, elle souhaiterait savoir ce que le Gouvernement entend faire pour se mettre en conformité avec ses engagements et mettre ainsi un terme à la remise en cause de l'apprentissage des langues régionales à laquelle aboutit forcément une telle inertie.

### Texte de la réponse

Le Président de la République a annoncé le principe d'une réforme du recrutement et de la formation des personnels enseignants des premier et second degrés, fondé sur une hausse du niveau de qualification. L'entrée en vigueur de cette réforme est prévue pour la session 2010, à partir de laquelle les concours seront réservés aux détenteurs d'un diplôme de master, ou aux étudiants inscrits en deuxième année de master. Pour préparer les étudiants à leur futur métier, les universités proposeront des masters qui, en plus d'enseignements disciplinaires et scientifiques exigeants, comporteront une prise de contact progressive et cohérente avec les métiers de l'enseignement, sous la forme notamment de stages en école, en collège, en lycée et en lycée professionnel. Dès la première année d'exercice, les lauréats des concours, nommés fonctionnaires stagiaires, seront en situation d'enseignement avec l'aide et le soutien renforcé de professeurs expérimentés. Dans le cadre de cette réforme, le recrutement de professeurs des écoles pour l'enseignement des langues régionales sera maintenu mais prendra compte, naturellement, la logique générale de cette réforme.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34959

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 11 novembre 2008, page 9679

**Réponse publiée le :** 30 juin 2009, page 6558